



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Le 10 septembre 2014

Monsieur Alain Robitaille
Représentant syndical
Poste Canada

Courriel : arobitalle@cupw-sttp.org

**OBJET : LIVRAISON DU COURRIER – PROJET DE CONVERSION AUX
BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES**
N/D : 1-5-5

Monsieur,

Nous vous transmettons sous pli un extrait de la résolution numéro 14-08-197 adoptée par les membres du Conseil de la MRC de L'Assomption, lors de leur réunion du 27 août dernier, relativement au sujet mentionné en rubrique.

Le Conseil de la MRC de L'Assomption appuie ses municipalités dans leurs démarches auprès de Poste Canada relativement à la livraison du courrier.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire-trésorière adjointe,


Nathalie Deslongchamps

p.j.



RÉSOLUTION DU 27 AOÛT 2014

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

À une session **ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, tenue en la salle des délibérations de ce Conseil, à L'Assomption, le **27 août 2014, à 17 : 00 heures**, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Monsieur Michel Champagne, Monsieur Jean-Claude Gingras, Monsieur Denis Lévesque, Monsieur Steve Plante, Monsieur Normand Venne.

formant quorum sous la présidence du préfet suppléant : Monsieur Normand Grenier, Monsieur Joffrey Bouchard, directeur général, et Madame Nathalie Deslongchamps, secrétaire-trésorière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NO. : 14-08-197

POSTE CANADA LIVRAISON DU COURRIER – PROJET DE CONVERSION AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Ville de Repentigny a adopté la résolution numéro CE-143-04-03-14 relative aux services de Poste Canada;

CONSIDÉRANT que Poste Canada a annoncé récemment une modification significative de son service de livraison de courrier à domicile en amorçant la transition vers l'utilisation de boîtes postales communautaires à compter de l'automne 2014 dans 11 collectivités du Canada dont Repentigny;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas droit au chapitre en ce qui concerne cette modification à la livraison du courrier sur leur territoire puisque Poste Canada a plein juridiction en cette matière;

X **CONSIDÉRANT** que les municipalités ne sont pas en accord avec cette décision de Poste Canada;

CONSIDÉRANT que Poste Canada devra envisager des mesures spéciales pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont exprimé ardemment que Poste Canada respecte le cadre urbanistique établi par celles-ci dans l'aménagement et l'installation de boîtes postales communautaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption appuie la Ville de Repentigny ainsi que les autres municipalités dans leurs démarches auprès de Poste Canada relativement à la livraison du courrier.

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption souhaite que des mesures spéciales respectueuses des individus soient prises pour les personnes à mobilité réduite.

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption souhaite également que l'aménagement et l'installation des boîtes postales communautaires respectent le cadre urbanistique des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Copie certifiée conforme
À L'Assomption, Québec
Ce 28 août 2014

nathalie deslongchamps .
Nathalie Deslongchamps,
Secrétaire-trésorière adjointe